

SLOVENIE

Sont reconnus au titre de la directive 2005/36/CE. Annexe V.7

Pays	Titre de formation	Organisme qui délivre le titre de formation	Certificat qui accompagne le titre de formation	Année universitaire de référence
Slovénie	Magister inženir arhitekture/Magistrica inženirka arhitekture <i>(Masters ingénieur/architecte)</i>	Univerza v Ljubljani, Fakulteta za Arhitekturo <i>(Université de Ljubljana, faculté d'architecture)</i>	Potrdilo Zbornice za arhitekturo in prostor o usposobljenosti za opravljanje nalog odgovornega projektanta arhitekture <i>(Pour tous les diplômés, certificat du droit d'exercice de la profession en libéral délivré par l'autorité compétente)</i>	2007/2008
	Diploma o pridobljeni magistrski izobrazbi 2. Stopnje <i>(diplôme d'études supérieur 2nd cycle)</i>	Univerza v Mariboru; Fakulteta za gradbeništvo, prometno inženirstvo in arhitekturo <i>(Université de Maribor; Faculté de génie civil, ingénierie et architecture)</i>	Potrdilo Zbornice za arhitekturo in prostor o usposobljenosti za opravljanje nalog odgovornega projektanta arhitekture <i>(Pour tous les diplômés, certificat du droit d'exercice de la profession en libéral délivré par l'autorité compétente)</i>	2007/2008

Sont reconnus au titre de l'Annexe V.6 – droits acquis

Slovénie	<p>— «Univerzitetni diplomirani inženir arhitekture/univerzitetna diplomirana inženirka arhitekture» (diplôme universitaire d'architecture) délivré par la faculté d'architecture, accompagné d'un certificat de l'autorité compétente en matière d'architecture légalement reconnu, qui confère le droit d'exercer des activités dans le domaine de l'architecture,</p> <p>— Diplôme universitaire délivré par les facultés techniques délivrant le titre d'«univerzitetni diplomirani inženir (univ.dipl.inž.)/univerzitetna diplomirana inženirka» accompagné d'un certificat de l'autorité compétente en matière d'architecture légalement reconnu, qui confère le droit d'exercer des activités dans le domaine de l'architecture</p>	2006/2007
-----------------	--	-----------

Sont reconnus au titre de l'Annexe V.6 – droits acquis

Pays	Titre de formation	Année académique de référence
Slovénie	1. «Univerzitetni diplomirani inženir arhitekture/univerzitetna diplomirana inženirka arhitekture» (diplôme universitaire d'architecture) délivré par la faculté d'architecture, accompagné d'un certificat de l'autorité compétente en matière d'architecture légalement reconnu, qui confère le droit d'exercer des activités dans le domaine de l'architecture,	2006/2007

	<p>2. Diplôme universitaire délivré par les facultés techniques délivrant le titre d'«univerzitetni diplomirani inženir (univ.dipl.inž.)/univerzitetna diplomirana inženirka» accompagné d'un certificat de l'autorité compétente en matière d'architecture légalement reconnu, qui confère le droit d'exercer des activités dans le domaine de l'architecture</p>	
--	--	--